



Ville de Richelieu
200, boulevard Richelieu

OFFRE D'EMPLOI

Journalier(ère) aux travaux publics

poste permanent – temps plein

Date limite pour postuler : 3 décembre 2021

Entrée en fonction : à déterminer

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

La Ville de Richelieu souhaite pourvoir un poste de journalier pour la réalisation de diverses tâches au sein du service des travaux publics.

DESCRIPTION DES TÂCHES

Les principales activités du journalier sont notamment :

- Accomplir diverses tâches manuelles reliées à la propreté et à l'entretien dans tous les domaines d'activités du service;
- Effectuer des tâches manuelles propres au Service, notamment le creusage de tranchées, les travaux de peintures, l'installation de décorations et l'entretien de parcs et bâtiments;
- Conduire et opérer divers équipements et véhicules;
- Faire l'inventaire, opérer, nettoyer et entretenir divers équipements, outils et appareils relatifs aux travaux et s'assurer de leur bon fonctionnement;
- Être signaleur routier et de chantier, incluant l'installation de signalisation temporaire pour protéger les ouvrages, les travailleurs ainsi que le public;
- Réparation de chaussée (ex. asphalte froide);
- Participer aux activités de déneigement;
- Participer aux divers projets de voirie;
- Collaborer avec l'ensemble du personnel à l'accomplissement d'une réussite organisationnelle basée sur les valeurs et les objectifs de la Ville;
- Toute autre tâche connexe requise.

EXIGENCES DU POSTE ET COMPÉTENCES REQUISES

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES);
- Détenir un permis de conduire classe 5, valide;
- Détenir un permis de conduire classe 3 ou s'engager à l'obtenir avant la fin de la période de probation;
- Détenir une expérience de plus de trois (3) mois dans un travail similaire;
- Faire preuve de professionnalisme;
- Faire preuve de respect et de courtoisie à l'endroit des citoyens;
- Faire preuve d'autonomie et d'initiative;
- Exécuter son travail de façon sécuritaire, en tout temps et en tout lieu.

REMARQUES

Le fait de détenir une attestation de sécurité sur les chantiers de construction (ASP) et une attestation de formation SIMDUT sera considéré comme un atout important.

Il est à noter qu'à compétences égales, la Ville de Richelieu retiendra un candidat dont le lieu de résidence se trouve dans un rayon de 15 km du lieu de travail.

HORAIRE ET SALAIRE

Horaire de jour de 39 heures par semaine. Le candidat retenu pourra occasionnellement être appelé à travailler le soir et la fin de semaine, en fonction des événements spéciaux ou des imprévus.

Le salaire et les avantages sont ceux prévus à la convention collective en vigueur

COMMENT POSTULER

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre de motivation, au plus tard le 3 décembre 2021 par courriel à rh@ville.richelieu.qc.ca.

Seules les personnes retenues seront contactées. La Ville de Richelieu souscrit au principe d'égalité des chances en emploi. Le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.